



LE CHR DE HUY RECRUTE !

APPEL EXTERNE

Rejoins-nous !

DES INFIRMIERS (H/F/X)

MISSION

L'infirmier est un professionnel de la santé qui, conformément à l'article 21 quinquies de l'arrêté royal n°78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé, connaît et assume son rôle propre, tel que défini par la loi. Il exécute les actes dépendants, indépendants et interdépendants. Il applique une démarche scientifique en soins infirmiers, basée sur le modèle conceptuel de V. Henderson.

TÂCHES

VIS-À-VIS DU PATIENT

- Prévenir des complications
- Pourvoir au bien-être physique et moral du malade, ainsi qu'à sa sécurité
- Etablir un climat relationnel adéquat avec le patient et sa famille
- Se conformer aux règles d'hygiène hospitalière
- Assurer l'application de la démarche en soins, la tenue du plan, de soins et veille à son exécution et à son évaluation pour chaque patient
- Evaluer ses besoins, observer, noter au dossier et rapporter les symptômes, réactions ou changements concernant l'état général du malade
- Planifier et organiser les soins en tenant compte des priorités
- S'identifier dans le dossier infirmier, en regard des soins qu'il réalise
- Noter ses observations et l'évolution du malade au dossier infirmier de façon à permettre une bonne information des autres membres du personnel dans le cadre de la continuité des soins
- Être apte à appréhender l'outil informatique
- Eviter le bruit et les interpellations à haute voix
- Participer aux programmes d'éducation du patient
- Veiller au respect des droits du patient et de sa famille

VIS-À-VIS DU MÉDECIN

- Se conformer aux ordres médicaux et rendre compte des soins prodigués aux malades

VIS-À-VIS DE L'ÉQUIPE

- Se conformer aux directives administratives et professionnelles de son infirmier en chef
- Connaître, respecter et faire respecter les directives, procédures et notes de services en vigueur dans l'Institution

- Instruire, guider, superviser les assistants en soins hospitaliers, les aides-soignants et les stagiaires

PROFIL

Conditions de recrutement

- Vous êtes titulaire du diplôme de bachelier en soins infirmiers reconnu par le Ministère

Ou

- Vous êtes titulaire du brevet d'infirmier(ère) hospitalier(ère) conformément à l'arrêté du 6 mars 1995 du Gouvernement de la Communauté française fixant les conditions de collation du brevet d'infirmier(ère) hospitalier(ère), ou d'un titre reconnu équivalent.

Offre

Nous vous offrons un contrat de travail à durée indéterminée dans un environnement de travail agréable au sein d'une institution à taille humaine.

Barème IFIC 14/14B

Modalités

Intéressé(e) par ce poste ? Nous vous invitons à soumettre votre candidature via notre [page jobs](#) en cliquant sur le bouton « Postuler », en complétant le formulaire en ligne et y joignant votre CV, votre lettre de motivation ainsi qu'une copie de votre diplôme.

Pour toute question ou difficulté technique, vous pouvez nous contacter à l'adresse : job@chrh.be.

Pour plus d'informations concernant ce poste, veuillez contacter Madame JADOT Valérie, Directrice du Département Infirmier au 085/27.71.87



 085/27.70.32
 job@chrh.be

Retrouvez toutes nos offres sur
www.chrh.be/job

BIENVILLANCE

ENGAGEMENT

ÉQUITÉ

INNOVATION

PROXIMITÉ